

L'an deux mil dix-huit et le lundi quinze octobre à vingt heures trente, le Conseil municipal de Montredon-Labessonnié, convoqué le huit octobre 2018, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Maire.

Étaient présents : M. CHAMAYOU, M. TESSEYRE, Mme MAURIE, M. PATTE de DUFOURCQ, Mme BERNOU, M. COMBELLES, Mme ROBERT, M. MARTINEZ, Mme ASSÉMAT, M. BAÏSSE, Mme HUET, M. BRU et M. ROUQUIÉ.

Excusés représentés : M. COMBES (représenté par M. BAÏSSE) et Mme RÉGY (représentée par M. ROUQUIÉ).

Absents : Mme SALVAYRE, Mme ROUMÉGOUS, Mme ALIBERT et M. AUGE.

M. Jean-François COMBELLES a été nommé Secrétaire de Séance.

Après avoir procédé à l'appel nominatif des membres du Conseil Municipal et constaté l'existence du quorum, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Le procès-verbal de la séance du 20 septembre 2018, transmis par courriel, est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente ensuite l'ordre du jour :

01 – Tarif concessions 2019 ;

02 – Convention éclairage public SDET – remplacement de 70 points lumineux ;

03 – Projet de changement de Communauté de Communes ;

04 – Transfert compétence Eau Assainissement ;

05 – Indemnité de Fonction Trésorier de Réalmont ;

06 – Convention Association des Maires - Règlement Général sur la Protection des Données ;

07 – Questions diverses.

Il demande au Conseil Municipal de l'autoriser à rajouter un point à l'ordre du jour :

- Inscription au Plan Départemental de la Randonnée du « Sentier du tour du village »

01 – Tarif concessions 2019 cimetières communaux

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire les tarifs appliqués aux concessions funéraires.

A compter du 1^{er} janvier 2019 la tarification, inchangée, sera la suivante :

	Tarifs 2018	Tarifs 2019
Cimetière : concessions (le m ²)	126,50 €	126,50 €
Cimetière : taxe d'exhumation	39,00 €	39,00 €
Cimetière : dépositoire (par mois)	20,00 €	20,00 €
Colombarium (perpétuité)	500,00 €	500,00 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime :

- APPROUVE les tarifs des concessions funéraires pour l'année 2019, applicables au 1^{er} janvier 2019.

02 – Convention éclairage public SDET – remplacement de 70 points lumineux

Monsieur Jean-François COMBELLES, Adjoint au Maire délégué du SDET, explique que le Syndicat Départemental d'Électrification du Tarn (SDET) propose la rénovation de 70 points lumineux du parc d'éclairage public de la Commune avec la participation du Pôle Territorial Albigeois-Bastides (PTAB).

Le Syndicat Départemental d'Électrification du Tarn propose de signer une convention avec la Commune pour la réalisation de ces travaux.

Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à :

Montant total des travaux	49 145,41 € TTC
Frais d'étude	240,00 € TTC
Aide du SDET	- 25 970,00 € TTC
Aide du PTAB	- 11 130,00 € TTC
Reste à charge de la Commune	<u>12 285,41 € TTC</u>

Ces Travaux seront réalisés au printemps 2019.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime :

-APPROUVE les travaux de rénovation de 70 points lumineux du parc éclairage public Communal ;

- AUTORISE Monsieur le Maire à inscrire au budget Communal 2019 le montant prévisionnel de 12 285,41 € TTC

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention et les pièces s'y rapportant et à procéder à toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de cette convention.

Monsieur le Maire explique que cette modification de support permettra à la Commune, en prévision de l'augmentation du tarif de l'électricité, de baisser sa consommation électrique tout en maintenant son budget électricité - éclairage public - .

03 – Projet de changement de Communauté de Communes / Adhésion à la communauté de communes Sidobre Vals et Plateaux

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 26 juin 2017, selon laquelle il a été autorisé à demander l'inventaire financier de l'actif et du passif à la communauté de communes Centre Tarn en vue du retrait de la commune de Montredon-Labessonnié, et à prendre contact avec la communauté de communes Sidobre Vals et Plateaux en vue d'un éventuel rapprochement territorial.

Les procédures de retrait et d'adhésion à un EPCI à fiscalité propre sont strictement encadrées par la loi, et soumises en dernier lieu à un arrêté préfectoral, tel que l'a rappelé M. le Préfet du Tarn dans son courrier en date du 3 août 2018.

Afin que le projet de la commune de Montredon-Labessonnié de rejoindre un EPCI dont les intérêts territoriaux sont plus proches de ceux de ses habitants aboutisse, en vertu des articles L.5214-26 et L.5211-18 du CGCT, le conseil municipal demande le retrait de la communauté de communes Centre Tarn d'une part, et d'autre part demande son adhésion à la communauté de communes Sidobre Vals et Plateaux.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 15 voix POUR – 0 voix CONTRE – 0 ABSTENTION :

- DEMANDE le retrait de la commune de Montredon-Labessonnié de la communauté de communes Centre Tarn ;
- DEMANDE son rattachement territorial à la communauté de communes Sidobre Vals et Plateaux ;
- CHARGE Monsieur le Maire de faire l'interlocuteur de ces démarches.

Interventions :

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du courrier de Monsieur le Préfet.

Il insiste bien sur le fait que l'EPCI Sidobre Vals et Plateaux doivent délibérer dans les 3 mois suivants la réception de la délibération de Montredon-Labessonnié. Ensuite les Communes faisant partie de Sidobre Vals et Plateaux doivent elles aussi délibérer dans les 3 mois suivants la délibération de leur communauté de Communes ainsi Monsieur le Préfet pourra demander une commission auprès de la CDCI.

Monsieur Christian TESSEYRE, Adjoint au Maire, trouve aberrant que les Communes ne puisse pas appliquer des délibérations les concernant dans ce cas précis étant donnée qu'elle concorde avec l'EPCI concernée. Monsieur TESSEYRE souligne la lenteur de la procédure alors que le Conseil Municipal est unanime.

Madame ASSÉMAT Gilberte, Conseillère Municipale, faisant référence au courrier de Monsieur le Préfet où il précise qu'il répondra favorablement à la demande de retrait, du Conseil Municipal, si Centre Tarn trouve une solution pour répondre au seuil de population imposé par la loi NOTRe :

Centre Tarn n'ayant entrepris aucune démarche pour trouver une solution, la Commune de Montredon-Labessonnié est retenue en otage.

04 – Transfert compétence Eau Assainissement

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 offre la possibilité aux communes membres d'une communauté de communes qui n'exerce pas, à la date de sa publication, les compétences relatives à l'eau et à l'assainissement, de s'opposer au transfert

obligatoire au 1er janvier 2020 résultant de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 dite loi NOTRe, de ces deux compétences, ou de l'une d'entre elles.

Pour ce faire, il faut qu'avant le 1er juillet 2019, au moins 25 % des communes membres de la communauté de communes représentant au moins 20 % de la population délibèrent en ce sens. Dans ce cas le transfert de compétences prend effet le 1er janvier 2026.

Afin que ce transfert se passe dans les meilleures conditions, notamment s'il devait intervenir au 1er janvier 2020, Monsieur le Maire invite l'assemblée à se prononcer.

Le Conseil Municipal signale un manque d'information de la part de Centre Tarn concernant la gestion des compétences Eau et Assainissement, entre autres en termes de régie et de personnel.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 0 voix contre, 1 abstention et 14 voix pour:

- DÉCIDE de s'opposer au transfert des compétences Eau et Assainissement à la Communauté de Communes Centre Tarn au 1er janvier 2020.

05 – Indemnité de Fonction Trésorier de Réalmont

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la demande qu'il a reçu de Monsieur Christian BAULES, Trésorier au Centre des Finances Publiques de Réalmont, relative à ses indemnités 2018 de conseil et de confection des budgets selon les dispositions de l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983.

Pour 2018, l'indemnité de conseil brute est de 608,07 € et l'indemnité de confection budget est de 45,73€, pour un montant total brut de 653,80 €, soit 591,50 € net (cinq cent quatre-vingt-onze euros et cinquante cents).

Plusieurs élus, proposent que les indemnités du Comptable du Trésor Public ne soient pas actées dans leur totalité. En effet, ils soulignent un certain mécontentement sur dysfonctionnement de la DGFIP et en premier lieu sur les retards d'expédition des factures (eau, assainissement, cantine) aux administrés qui pour certains réceptionnent la relance avant la facture.

Après débat, Monsieur le Maire propose que les indemnités du Comptable du Trésor Public ne soient pas actées dans leur totalité mais à 50 %.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal : votants : 15 dont 14 voix pour – 0 voix contre – 1 abstention :

- DÉCIDE d'attribuer à Monsieur Christian BAULES, de 50 % (cinquante pour cent) de 591,50 € net au titre des indemnités de conseil et de confection des budgets 2018 ;

- CHARGE Monsieur le Maire d'en effectuer le mandatement, les crédits ayant été votés au compte 011 622 5 Indemnités au comptable et aux régisseurs du budget général.

06 – Convention Association des Maires - Règlement Général sur la Protection des Données

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » entre en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes, conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Le règlement européen impose notamment la désignation obligatoire d'un délégué à la protection des données, chargé de mettre en œuvre la conformité au règlement européen de l'ensemble des traitements au sein de la structure qui l'aura désignée.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn présente un intérêt certain.

Le Maire expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD », proposé par l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn.

En effet, le bureau de l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn a décidé de mutualiser son expertise et ses moyens au bénéfice des collectivités et établissements publics qui en éprouveraient le besoin. Par la présente délibération, je vous propose de nous inscrire dans cette démarche.

Le Maire expose à l'assemblée le contrat de service de Délégué à la protection des données proposé par l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn, et annexé à la présente délibération.

Le maire propose à l'assemblée de l'autoriser à signer le contrat de service « RGPD et Délégué à la protection des données » proposé par l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn et de désigner l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn comme DPD « personne morale » de la collectivité.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- AUTORISE le Maire à signer le contrat de service « RGPD et Délégué à la Protection des données » pour une durée de 3 ans à compter de sa signature soit du 15/10/2018 au 14/10/2021;
- AUTORISE le Maire à désigner l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn comme étant notre Délégué à la Protection des Données ;
- AUTORISE le Maire à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale ;
- ACCEPTE de prendre en charge la tarification suivante 380 € la première année et 266 € les suivantes ;
- AUTORISE le Maire à prévoir les crédits au budget.

07 - Inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée : Sentier Tour du village traversant la commune de Montredon-Labessonnié

Après avoir pris connaissance des conditions de mise en œuvre du Plan Départemental de la Randonnée précisant notamment :

- l'établissement d'un Plan Départemental de la Randonnée conforme aux articles 56 et 57 de la loi du 22 juillet 1983,
- la décision du Département du Tarn de mettre en œuvre un PDIPR et dont la mission est suivie par le Service Espaces-paysages, invitant à recueillir l'avis du Conseil Municipal sur l'ensemble des voies portées au plan et à faire prendre une délibération du Conseil Municipal sur l'inscription au Plan Départemental.

En conséquence le Conseil Municipal de Montredon Labessonnié est invité à donner son avis et à délibérer pour l'inscription des chemins ruraux composant le chemin tels que définis par les documents ci-joints.

Cette inscription entraîne l'impossibilité de céder ces chemins sauf à assurer la continuité de l'itinéraire ou à proposer un itinéraire de substitution approprié à la pratique de la randonnée.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- ÉMET un avis favorable sur l'inscription au plan des voies portées sur la carte ;
- APPROUVE l'inscription des chemins susvisés au PDIPR et s'engage à les conserver dans le patrimoine communal.

Françoise MAURIE, Adjointe au Maire, profite de l'occasion pour remercier les bénévoles, randonneurs (VTT, quads, pédestre, équestre) qui ont participé à l'entretien et la réouverture de chemins de randonnée.

08 –Extension réseau + grands bâtiments communaux

Monsieur le Maire propose de prendre une délibération modificative dans le cadre de travaux qui doivent être fait sur le chemin de Rigou, au poids public, à l'école de la Sigourre et dans la salle de réunion de la mairie.

Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2018

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
23	2315	333			EXTENSION RESEAU	3 000,00 €
23	2313	521			GR BAT CNAUX 2018	4 000,00 €
					Total	7 000,00 €

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
21	21318	510			ACQUISITIONS IMMOBILIERES	-7 000,00 €
					Total	-7 000,00 €

09 - Questions diverses.

09a- Travaux

Monsieur le Maire fait le rapport de la réunion de suivi du projet de l'aménagement du centre-bourg. La prochaine étape sera la démolition du bâtiment 3 avenue des Pyrénées pour un coût estimé de 50 000 €. Les travaux seront effectués par tranche. La municipalité précédente avait contracté un prêt dont la dernière échéance est en 2022.

09b- Écologie – environnement

- PARC ÉOLIEN

Monsieur le Maire fait un bref compte rendu de la réunion concernant le projet du parc éolien qui a eu lieu jeudi 11 octobre à la mairie et sur le terrain en présence de : la 6^{ème} chambre du Tribunal de Grande Instance de Toulouse, des représentants des services préfectoraux, d'un architecte des Bâtiments de France, les porteurs de projet, les services de la Direction Départementale des Territoires ainsi que des opposants et leurs avocats pour certains.

Le TGI statuera le 11 décembre prochain sur la faisabilité ou non de ce projet.

- PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE

Madame Marie-Claude ROBERT, Conseillère Municipale, annonce que le plan territorial de développement durable, climat air énergie, est en phase finalisation.

09c- Patrimoine et mobilier urbain

- ABRIBUS

Madame Gilberte ASSÉMAT, Conseillère Municipale, fait le point sur le dossier « abribus ».

Les abribus appartiennent au Conseil Général. La Commune est chargée de leur entretien.

Enfin de remédier au problème d'abribus de Bellegarde, il serait judicieux de déplacer l'abribus de la Réveillé qui n'est plus du tout fréquenté.

Monsieur le Maire propose de demander un chiffrage à une entreprise locale.

- ÉGLISE DE BOUYROLS

Monsieur BRU, Conseiller Municipal, fait part à l'Assemblée du mauvais état du toit de l'église de Bouyrols. Monsieur le Maire signale qu'il a pris un arrêté interdisant l'accès à l'église de Bouyrols, un artisan va se rendre sur les lieux pour colmater les infiltrations d'eau provenant du toit.

Il précise que la toiture est difficilement accessible en raison de câbles électriques à proximité. Pour ce faire cela nécessiterai de créer un chemin d'accès dans un jardin privé mitoyen à l'arrière de l'église. Il convient de voir la suite à donner en fonction de ces aléas.

09d- Commémoration de la guerre 1914-1918, le 11 novembre 2018

A l'occasion du centenaire de la première guerre mondiale, un arbre sera planté à proximité du monument aux morts suivi d'un lâché de ballons. Monsieur le Maire invite la population Montredonnaise à y participer.

09e- Loisirs

- ASSOCIATION COUNTRY CLUB

Madame Gilberte ASSÉMAT, Conseillère Municipale, fait part de la demande de l'Association Montredon Country Club d'établir le siège social à la Mairie.

Le Conseil Municipal ne s'y oppose pas. Le Maire propose d'étudier la mise en place de boîtes à lettres pour les associations dont le siège se situe à la mairie.

- SALON DU LIVRE

Intervention de Monsieur Dominique PATTE DE DUFOURCQ, Maire Adjoint :

Le 21 octobre 2018 salon du livre aura lieu le, 53 auteurs et 11 maisons d'éditions y participeront. Le prix « Guillaume le Nautonnier » sera remis par Monsieur Daniel VIAELLE Président du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc et de Monsieur Christophe RAMOND Président du Conseil Départemental.

La séance est levée à 22h10.

Approbation du procès-verbal de la séance du 15 octobre 2018

	NOM Prénom	Signature
	CHAMAYOU Jean-Paul	
	TESSEYRE Christian	
	MAURIE Françoise	
	PATTE de DUFOURCQ Dominique	
	BERNOU Virginie	
	COMBELLES Jean-François	
	ROBERT Marie-Claude	
	MARTINEZ Jean	
	ASSÉMAT Gilberte	
	BAÏSSE Christian	
	SALVAYRE Maddy	Absente
	ROUMÉGOUSS Bénédicte	Absente
	COMBES Didier <i>(représenté par M. CHAMAYOU)</i>	
	HUET Claude	
	BRU Jean-Marie	
	ALIBERT Sophie	Absente
	ROUQUIÉ Christian	
	RÉGY Marie-Laure <i>(représentée par M. ROUQUIÉ)</i>	
	AUGÉ Bernard	Absent

